

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 octobre 2024

Délibération
n°172-2024
Point 4.8. 3.2

Point 4.8.3.2 de l'ordre du jour

Tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé proposées hors SFC (partie 2)

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « *les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours* ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Lors de la précédente séance, il était indiqué que les DIU

- Chirurgie oncologique digestive,
- Chirurgie hépato-bilio-pancréatique et transplantation hépatique,
- Chirurgie hépato-bilio-pancréatique et transplantation hépatique

seraient fermés. La composante souhaite finalement les ouvrir pour l'année 24/25, sans modification de tarif.

Le DIU Imagerie néphro-urologique, morphologique, fonctionnelle et interventionnelle (ancien DIU Imagerie néphro-urologique) souhaite une augmentation de 50€ du tarif pour s'aligner avec les établissements partenaires.

Le 24 septembre 2024, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 22 voix pour.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2024-2025 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé proposées hors SFC (partie 2).

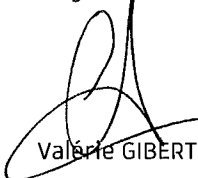
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Composante	Diplômes	Codes APOGEE					Tarifs 2023-2024		Tarifs 2024-2025		Remarques / Modifications
		Droits de base (L ou M)	Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	
Médecine	DIU Chirurgie oncologique digestive										Lors de la précédente CFVU, il était indiqué que ces 3 DIU seraient fermés. La composante souhaite finalement les ouvrir pour l'année 24/25, sans modification de tarif
Médecine	Formation initiale 1A		MEQ6U	401	MEQ6U1	401	360		360		
Médecine	Formation initiale 2A		MEQ6U	401	MEQ6U2	401	360		360		
Médecine	Formation continue individuelle - 1A		MEQ6U	401	MEWGU1	401		700		700	
Médecine	Formation continue individuelle - 2A		MEQ6U	401	MEWGU2	401		700		700	
Médecine	Formation continue employeur - 1A		MEQ6U	401	MEWHU1	401		1400		1400	
Médecine	Formation continue employeur - 2A		MEQ6U	401	MEWHU2	401		1400		1400	
Médecine	Mémoire		MEQ6U	401	MEQ6U3	401	droits 1er licence		droits 1er licence		
Médecine	DIU Chirurgie hépato-bilio-pancréatique et transplantation hépatique		MEQ4U	401	MEQ4U1	401	350	350	350	350	
Médecine	DIU Chirurgie digestive robotique		MEQ5U	401	MEQ5U1	401	3000	3000	3000	3000	
Médecine	DU Endoscopie chirurgicale interventionnelle										
Médecine	Formation initiale		MDM6U	320	MDM6U1	231	1500		1500		
Médecine	CCA		MDM6U	320	MEV2U1	231	2800		2800		
Médecine	Formation continue - individu		MDM6U	320	MEV3U1	231		4000		4000	
Médecine	Formation continue - salarié		MDM6U	320	MEV4U1	231		4700		4700	
Médecine	Formation continue - Convention									0	Ajout d'un nouveau tarif
Médecine	DIU Imagerie néphro-urologique, morphologique, fonctionnelle et interventionnelle (ancien DIU Imagerie néphro-urologique)										L'enseignement est différencié pour les 3 options il est donc nécessaire de faire la distinction entre chaque option d'où la nécessité de rajouter des étapes. Augmentation de 50€ du tarif pour s'aligner avec les établissements partenaires
Médecine	CCA		MDPVU	71	MDPVU1	71	250		300		
Médecine	Internes - 2A OPTION 1 Imagerie Morphologique et Fonctionnelle		MDPVU	71	MDPVU2	71	250		300		
Médecine	Internes - 1A OPTION 2 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle Diagnostique								300		
Médecine	Internes - 2A OPTION 2 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle Diagnostique								300		
Médecine	Internes - 1A OPTION 3 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle et Thérapeutique								300		
Médecine	Internes - 2A OPTION 3 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle et Thérapeutique								300		
Médecine	Mémoire		MDPVU	71	MDPVU3	71	droits 1er licence		droits 1er licence		
Médecine	Externes - 1A OPTION 1 Imagerie Morphologique et Fonctionnelle		MDPVU	71	MDWKU1	71		650		750	
Médecine	Externes - 2A OPTION 1 Imagerie Morphologique et Fonctionnelle		MDPVU	71	MDWKU2	71		650		750	
Médecine	Externes - 1A OPTION 2 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle Diagnostique								750		
Médecine	Externes - 2A OPTION 2 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle Diagnostique								750		
Médecine	Externes - 1A OPTION 3 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle et Thérapeutique								750		
Médecine	Externes - 2A OPTION 3 Imagerie Morphologique, Fonctionnelle et Interventionnelle et Thérapeutique								750		
Médecine	DIU Médecine manuelle et ostéopathie médical (MMOM)										
Médecine	1A - DIU		MDQ2U	31	MDQ2U1	31	500	1500	500	1500	
Médecine	2A - DIU		MDQ2U	31	MDQ2U2	31	500	1500	500	1500	
Médecine	3A - DIU						500	1500	500	1500	
Médecine	Mémoire		MDQ2U	31	MDQ2U3	31	droits 1er licence		droits 1er licence		
Médecine	DIU Médecine fœtale										
Médecine	Externes		MDPYU	31	MDPYU1	31	500	500	500	500	
Médecine	Internes		MDPYU	31	MDWOU1	31			0		Ajout d'un nouveau tarif
Médecine	Mémoire		MDPYU	31	MDPVU2	31	droits 1er licence	droits 1er licence	droits 1er licence	droits 1er licence	
Médecine	réinscription (examen écrit validé)						200	200	200	200	
Médecine	DIU Médecine de rééducation										
Médecine	1A		MDQPU	31	MDQPU1	31	1645	1645	1645	1645	
Médecine	2A		MDQPU	31	MDQPU2	31	1645	1645	1645	1645	
Médecine	Mémoire		MDQPU	31	MDQPU3	31	droits 1er licence	droits 1er licence	droits 1er licence	droits 1er licence	
Médecine	DU Pédagogie appliquée à la simulation en sciences de la santé (ancien Pédagogie en sciences de la santé)										Nouvel intitulé
Médecine	Diplôme complet		MDLNU	401	MDLNU1	401	707	707	707	707	
Médecine	Mémoire		MDLIU	231	MDT8U1	321	droits premiers de licence	droits premiers de licence	droits premiers de licence	droits premiers de licence	
Médecine	DU Echographie chirurgicale digestive										
Médecine	Internes				MEP1U1	401	800		800		
Médecine	CCA				MES4U1	401	1100		1100		
Médecine	Praticien sans prise en charge par l'employeur				MES6U1	401		1800		1800	
Médecine	Praticien avec prise en charge par l'employeur				MES5U1	401		2500		2500	
Médecine	Formation continue - Convention									0	Ajout d'un nouveau tarif

CONVENTION

Entre

L'Institut Hospitalo-universitaire de Strasbourg, Fondation de Coopération Scientifique approuvée par Décret Ministériel du 25 Novembre 2011 (JORF du 27 Novembre 2011) immatriculée sous le numéro 538 405 952, sise 1 Place de l'Hôpital 67000 Strasbourg, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jacques Marescaux,

ci-après dénommé « l'IHU »,

Et

L'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 4 rue Blaise Pascal, CS 90032 – 67081 Strasbourg Cedex, représentée par son Président, Professeur Michel Deneken,

Ci-après dénommée « l'Université »,

Agissant pour le compte de **la Faculté de Médecine de Strasbourg**, Sise 4 rue Kirschleger, 67085 Strasbourg Cedex représentée par son Doyen, Professeur Jean Sibilia,

Ci-après dénommée « la Faculté »,

L'IHU et l'Université peuvent être dénommés individuellement ou collectivement par « la Partie » ou « les Parties ».

Préambule

La formation est une des missions cardinales de l'IHU avec l'objectif de disséminer la vision d'une nouvelle discipline chirurgicale qui unifie les techniques d'interventions mini-invasives guidées par l'image les plus avancées et qui réponde aux évolutions de la médecine numérique et de l'innovation technologique.

Dans cet esprit, l'IHU collabore avec l'Université et la Faculté, pour développer un portefeuille de formations diplômantes originales de type Diplôme universitaire (DU), Diplôme universitaire interuniversitaire (DIU) et Master. Pour soutenir cet effort, l'Université et la Faculté sont convenu du principe de perception par l'IHU de l'intégralité des droits spécifiques attachés aux formations que celui-ci propose.

En 2014, l'IHU a inauguré un DU d'endoscopie chirurgicale et il a régularisé une convention avec l'Université et la Faculté, entre autres aux fins d'établir les conditions de perception par l'IHU des droits universitaires spécifiques d'inscription à ce diplôme, pour les années universitaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Depuis lors, l'IHU a poursuivi le développement de nouvelles formations diplômantes et c'est dans ce contexte que les parties sont convenues de régulariser la présente convention.

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente Convention a pour objet de préciser les modalités de gestion d'inscription et les conditions de perception par l'IHU des droits pédagogiques attachés aux formations développées par l'IHU en collaboration avec l'Université et la Faculté.

ARTICLE 2. NATURE DES FORMATIONS

La présente convention s'applique aux formations suivantes :

- DU d'endoscopie chirurgicale
- DU de Surgical Ultrasound
- DIU de Chirurgie oncologique digestive
- DIU de Chirurgie digestive robotique
- DIU de Chirurgie hépatobiliopancréatique et transplantation hépatique
- Master « Surgical Science and Innovation Technology » (ouverture prévue en septembre 2018)

Ces diplômes sont présentés en annexe.

ARTICLE 3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Les Parties conviennent que la gestion des inscriptions est assurée totalement par l'IHU

3.2 L'IHU s'engage à communiquer de façon régulière à la Faculté les inscriptions validées et confirmées.

3.3 L'Université s'engage à indiquer sur son site web la procédure d'inscription.

ARTICLE 4. MODALITES DE PERCEPTION DES DROITS SPECIFIQUES PAR L'IHU

4.1 Les Parties conviennent que les Droits pédagogiques sont à percevoir intégralement et directement par l'IHU, les droits d'inscription administrative revenant à l'Université

4.2 Dans l'hypothèse où des droits pédagogiques seraient versés, pour quelque raison que ce soit, à l'Université, celle-ci s'engage à en informer l'IHU et à lui reverser l'intégralité desdits droits pédagogiques dans les plus brefs délais.

4.3 Dans l'hypothèse où des droits d'inscription administrative seraient versés, pour quelque raison que ce soit, à l'IHU, celui-ci s'engage à en informer l'Université et à lui reverser l'intégralité desdits droits d'inscription universitaires dans les plus brefs délais.

ARTICLE 5. DUREE

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans, et ce à partir du 1er septembre 2017.
A l'issue de cette période, elle peut être renouvelée sous réserve de l'accord de chacune des Parties.

ARTICLE 6. NOUVELLES FORMATIONS

Les nouvelles formations diplômantes développées par l'IHU, autres que celles susmentionnées, pourront être annexées à la présente convention par voie d'avenant.

ARTICLE 7. RESILIATION

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne devient effective que six mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception exposant les motifs de la résiliation, à moins que dans ce délai l'autre partie n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

ARTICLE 8. CESSION DES DROITS

Les Parties conviennent que la présente convention est conclue « intuitu personae ».

En conséquence, aucune des Parties n'est autorisée à céder ou transférer à un tiers, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des droits et obligations issus de la présente convention sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie sous peine de résiliation de la présente convention, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels.

ARTICLE 9. INTEGRALITE ET LIMITE DE LA CONVENTION

9.1 La présente convention, assortie de son annexe et en ce compris son préambule, exprime l'intégralité des obligations des Parties.

9.2 Dans le cas où l'une des clauses non substantielles de la présente convention devenait caduque ou était frappée de nullité, cette clause serait réputée non écrite et ne saurait entraîner la nullité de la convention dans son ensemble les Parties s'efforceraient alors de remplacer d'un commun accord ladite clause par une disposition équivalente.

ARTICLE 10. ELECTION DE DOMICILE

Les parties déclarent élire domicile en leurs sièges respectifs, tels que mentionnés ci-dessus.

En cas de transfert du siège social, la Partie concernée devra en aviser l'autre Partie, par lettre recommandée, afin que les notifications puissent lui être valablement faites ultérieurement à cette nouvelle adresse.

ARTICLE 11. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est soumise au droit français.

Tout litige (ou toute contestation) auquel (à laquelle) la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation ou son exécution, sera porté (e) devant les tribunaux compétents du ressort de la ville de Strasbourg.

ARTICLE 12. DIVERS

Cette convention est rédigée en trois (3) exemplaires originaux.

La présente convention comporte une annexe : Liste des formations diplômantes développées par l'IHU

Fait à Strasbourg, le 13/07/2018.....

IHU Strasbourg

Jacques Marescaux
Directeur Général

Université de Strasbourg

Michel Deneken
Président

**Faculté de Médecine
de Strasbourg**

Jean Sibilia
Doyen

ANNEXE
FORMATIONS DIPLOMANTES DEVELOPPEES PAR L'IHU STRASBOURG

DU « ENDOSCOPIE CHIRURGICALE »	Date de démarrage : 2014-2015
	Nombre de places ouvertes : 34
	Durée : 1 an
	<p>Descriptif :</p> <p>Ce DU s'appuie sur les principes fondateurs de l'IHU de Strasbourg : grouper la chirurgie laparoscopique, la radiologie interventionnelle et l'endoscopie flexible, approches technologiques fondées sur l'image et leurs praticiens sous un même toit afin de stimuler le développement technologique et de fusionner les compétences pour créer un nouveau type de médecin praticien qui serait aussi à l'aise avec laparoscope qu'avec un endoscope ou un cathéter.</p> <p>La formation proposée est conçue pour offrir un programme d'éducation en endoscopie et en chirurgie générale, sous forme d'étapes incluant à la fois théorie et formation pratique. D'élaboration transparente, la formation se déroulera sous l'oeil attentif de la communauté chirurgicale et de la communauté des gastroentérologues. A l'issue de ce cursus, les participants posséderont les connaissances et les compétences nécessaires pour effectuer des gestes endoscopiques de qualité qui incluront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les indications de l'endoscopie chirurgicale, - Connaître et comprendre les contre-indications, - Maîtriser l'accès et la navigation sûre et efficace du tractus gastro-intestinal aussi bien supérieur qu'inférieur, y compris la navigation complète dans l'oesophage, l'estomac, le duodénum et le côlon avec une variété d'endoscopes flexibles, - Reconnaître l'anatomie normale et anormale pouvant nécessiter un traitement chirurgical endoscopique, - Comprendre l'anatomie chirurgicale normale et anormale, - Reconnaître et traiter chirurgicalement les complications endoscopiques, - Réaliser une intervention de base (biopsie tissulaire, hémostase, dilatation de sténose, ablation de tissu anormal, mise en place de dispositif d'accès entérale, mise en place de prothèses endoscopiques) - Comprendre les fondements des modalités d'imagerie diagnostique et de guidage, - Comprendre les soins postopératoires. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispenser les connaissances fondamentales, les compétences pratiques et le jugement clinique nécessaires à la pratique de l'endoscopie flexible du tractus gastro-intestinal, - Mettre la démonstration de compétences au coeur de l'évaluation et du diplôme
	Universités partenaires : NA

DU « SURGICAL ULTRASOUND »	Date de démarrage : 2017-2018
	Nombre de places ouvertes : 20
	Durée : 1 an
	Descriptif : <p>Le but de ce DU est d'amener les candidats à maîtriser les bases de l'échographie, la manipulation de l'échographe et à acquérir les connaissances leur permettant d'intégrer efficacement l'échographie dans leur pratique quotidienne. Il répond aux besoins des chirurgiens d'inclure l'imagerie par ultrasons dans la prise en charge pré-, per- et post-opératoire de leurs patients.</p> <p>Avec cette nouvelle formation, nous souhaitons également familiariser les candidats aux procédures interventionnelles de base, comme le guidage échographique de procédures percutanées (ponction, biopsie, etc.).</p> <p>En complément de l'approfondissement des bases, la formation sera tout particulièrement axée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic des complications de la chirurgie - L'échographie au bloc opératoire, en particulier en chirurgie hépatobiliaire - L'échographie « stéthoscope du chirurgien », au chevet du patient, ou en soins intensifs - Une formation pratique et clinique développée sur le compagnonnage, avec participation aux rondes médicales dans les différents services
	Universités partenaires : NA
DIU « CHIRURGIE CANCEROLOGIQUE DIGESTIVE »	Date de démarrage : 2015-2016
	Nombre de places ouvertes : 20 (un an sur 2 en alternance avec Lille)
	Durée : 2 ans
	Descriptif : <p>L'objectif pédagogique est d'obtenir une compétence de haut niveau dans la prise en charge de la chirurgie cancérologique digestive par la connaissance actualisée et factuelle du bilan pré thérapeutique, des méthodes chirurgicales validées, des protocoles de soins multidisciplinaires, l'organisation de la prise en charge et du suivi dans les réseaux de soins. Ce diplôme fait appel à 4 services universitaires ayant une compétence thématique spécifique d'organe en cancérologie digestive reconnue à l'échelon national et international. Le DIU est reconnu comme validant par le conseil de l'ordre national des médecins et est recommandé par l'INCA (Institut National de Cancer).</p>
	Universités partenaires : Lille, Montpellier, Rouen

DIU « CHIRURGIE DIGESTIVE ROBOTIQUE »	Date de démarrage : 2015-2016
	Nombre de places ouvertes : 4
	Durée : 1 an
	Descriptif : <p>Cette formation répond à une demande de plus en plus importante de la part des chirurgiens digestifs confirmés et en fin de formation dans la mesure où de plus en plus d'établissements publics et privés sont équipés de cette nouvelle technologie. En France, cette formation est unique.</p> <p>L'objectif de ce DIU est de permettre à des chirurgiens digestifs confirmés ou en fin de formation et à des Infirmières de bloc opératoire (IBODE et IDE) d'acquérir les bases suffisantes pour mener à bien un certain nombre d'interventions digestives par abord robotique utilisant le système Da Vinci.</p> <p>Ce diplôme fait appel à 3 services universitaires ayant une compétence en chirurgie robotique digestive reconnue à l'échelon national et international.</p> <p>A l'heure actuelle, il n'existe pas de certification en relation avec la pratique de la chirurgie robotique. La société internationale de chirurgie robotique (CRSA : Clinical Robotic Surgery Association dont le Professeur Bresler a été président en 2013) prépare une certification qui devrait être effective et constituer un exemple qui pourrait être suivi en France.</p>
	Universités partenaires : Nancy, Montpellier
DIU « CHIRURGIE HEPATOBILOPANCREATIQUE ET TRANSPLANTATION HEPATIQUE »	Date de démarrage : 2015-2016
	Nombre de places ouvertes : 6
	Durée : 1 an
	Descriptif : <p>L'objectif pédagogique est d'obtenir une compétence de haut niveau dans la prise en charge des pathologies hépatiques et pancréatiques par la connaissance actualisée et factuelle du bilan pré thérapeutique, des méthodes chirurgicales validées, des protocoles de soins multidisciplinaires, l'organisation de la prise en charge et du suivi dans les réseaux de soins.</p> <p>Ce diplôme fait appel à 3 services universitaires ayant une compétence thématique spécifique d'organe en chirurgie hépato-bilio-pancréatique reconnue à l'échelon national et international.</p> <p>En plus d'une formation théorique, des interventions en direct seront réalisées par des experts et commentées ainsi que des travaux pratiques de dissection sur cadavre seront proposés.</p>
	Universités partenaires : Montpellier, Reims
	Date de démarrage : 2018-2019 (parcours Surgical endoscopy)

MASTER « SURGICAL SCIENCE AND INNOVATION TECHNOLOGY »	Nombre de places ouvertes (par année): <ul style="list-style-type: none"> - Surgical endoscopy; 30 - Image-guided therapy : 20 - BESTT innovation: 20
	Durée : 2 ans (M1 – M2)
	Descriptif : L'enseignement des nouvelles disciplines médico-chirurgicales requiert réactivité et expertise et ouverture à l'innovation. La chirurgie a connu au cours des 20 dernières années une véritable révolution avec en particulier l'avènement des interventions mini-invasives guidées par l'image, avec l'arrivée dans le processus des traitements interventionnels des pathologies viscérales de nouveaux acteurs, autrefois cantonnés au diagnostic de ces maladies : les gastroentérologues et les radiologues. L'imagerie médicale, sous toutes ses formes, a progressivement développé un versant interventionnel qui lui permet de rejoindre le cercle des opérateurs utilisant l'image pour guider un geste thérapeutique, tout comme l'endoscopie chirurgicale, flexible ou rigide. Les cursus de formation de ces deux spécialités sont intrinsèquement différents de celui des chirurgiens, puisque les objectifs historiques étaient fondamentalement différents. La nécessité d'une transversalité de la connaissance et du traitement est évidente et impose de renouveler le modèle éducatif en médecine et la qualification de ses acteurs. Il s'agit d'un processus long et complexe, qui ouvre la porte à des initiatives innovantes telles que ce projet d'éducation, de formation et d'innovation. Les nouvelles techniques et disciplines « interventionnelles », récentes ou en émergence, ont un besoin urgent de formations, initiales et continues, mais il n'existe à l'heure actuelle que peu de programmes proposant une formation véritablement intégrée associant théorie et pratique. La transversalité et l'interaction des parcours proposés permettront de sensibiliser les étudiants aux challenges techniques et pédagogiques de l'introduction clinique de l'innovation médicale et des nouvelles techniques et technologies comme, par exemple, l'utilisation des salles d'opération hybrides et l'apprentissage de la chirurgie flexible et guidée par les images.
	Universités partenaires : Université de Twente, Pays-Bas (parcours BESTT)

AVENANT N°1 à la Convention

précisant les modalités de gestion des inscriptions et de perception des droits

Entre

L'Institut Hospitalo-universitaire de Strasbourg - IHU, Fondation de Coopération Scientifique approuvée par Décret Ministériel du 25 Novembre 2011 (JORF du 27 Novembre 2011) immatriculée sous le numéro 538 405 952,
sise 1 Place de l'Hôpital 67000 Strasbourg,
représenté par son Directeur Général, Professeur Didier Mutter,
ci-après dénommé « l'IHU »,

Et

L'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
sise 4 rue Blaise Pascal, CS 90032 – 67081 Strasbourg Cedex,
représentée par son Président, Professeur Michel Deneken,

Ci-après dénommée « l'Université »,

Agissant pour le compte de **la Faculté de Médecine de Strasbourg**,
Sise 4 rue Kirschleger, 67085 Strasbourg Cedex
représentée par son Doyen, Professeur Jean Sibilia,

Ci-après dénommée « la Faculté »,

Ci-après désignées chacune individuellement « la Partie » ou collectivement « les Parties ».

Etant préalablement exposé que :

Les Parties ont établi et signé une convention le 13 juillet 2018 précisant les modalités de gestion d'inscription et les conditions de perception par l'IHU des droits pédagogiques attachés aux formations développées par l'IHU en collaboration avec l'Université et la Faculté.

Conformément à l'article 5, la période de 5 ans arrivant à son terme le 31 août 2022, cet avenant a pour objet le renouvellement de la convention.

Il est ainsi convenu ce qui suit :

Les Parties conviennent des modifications suivantes :

Article 2

L'intitulé du DU d'Endoscopie chirurgicale est mis à jour conformément au nouvel intitulé applicable depuis l'année 2019-2020 : DU d'Endoscopie chirurgicale et interventionnelle
Il n'y a pas de modifications aux autres diplômes concernés par cet avenant.

Article 3

3.1. Les Parties conviennent que la gestion des candidatures et du recrutement est assurée totalement par l'IHU, l'Université assurant pour sa part les inscriptions administratives et délivrant le diplôme.

3.2. L'IHU s'engage à communiquer de façon régulière à la Faculté les candidatures retenues et confirmées.

L'article 3.3 reste inchangé.

Article 4 Modalités de perceptions des droits par l'IHU et flux financiers entre les parties

4.1 Les Parties conviennent que l'ensemble des droits d'inscription sont perçus directement par l'IHU, à qui reviennent les droits pédagogiques (dénommés « droits spécifiques » à l'université). L'IHU reverse à l'Université les seuls droits d'inscription administrative (dénommés « droits nationaux » à l'université), et cela dans un délai d'un mois après perception des droits.

Les articles 4.2 et 4.3 restent inchangés.

Article 5

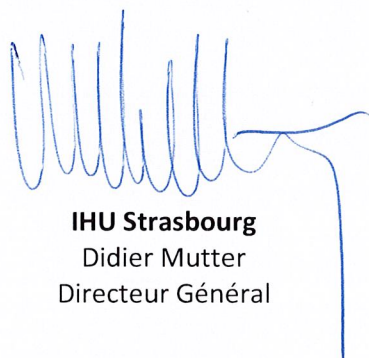
Les Parties conviennent de reconduire la convention pour une période de 5 ans, et ce à partir du 1^{er} septembre 2022.

Les autres articles de la convention initiale signée entre l'IHU, la Faculté de Médecine et l'Université de Strasbourg demeurent inchangés.

Le présent avenant prend effet au 1^{er} septembre 2022.

Cet avenant est rédigé en trois (3) exemplaires originaux.

Fait à Strasbourg, le



IHU Strasbourg
Didier Mutter
Directeur Général



Université de Strasbourg
Michel Deneken
Président



Faculté de Médecine de Strasbourg
Jean Sibilia
Doyen